

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Délibération n°2026/055

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, M. Franck ROCHE, Mme Élodie POZIN-ROUX, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, MM Lionel VIBERT, Cédric PERRETIER, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

Étaient absents : Mme Virginie ZDONOWSKI (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 03 juillet 2026 - Affichage du : 03 juillet 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 1

M. Cédric PERRETIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : LOTISSEMENT LES NOYERS

Dépôt permis d'aménager modificatif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la décision de réaliser le lotissement « Les Noyers » au chef-lieu.

Il présente l'état d'avancement des travaux qui se déroulent conformément au calendrier prévisionnel établi par la Société d'Aménagement de la Savoie. Il rappelle que :

- par délibération du 8 avril 2026, le Conseil municipal a approuvé les critères d'attribution des lots ;
- par délibération du 5 juin 2026, le Conseil municipal a approuvé un deuxième avenant à la convention conclue avec la Société d'Aménagement de la Savoie afin d'actualiser le coût des travaux.

La phase de commercialisation des lots est désormais commencée. Toutefois, aucun acquéreur ne s'est engagé à acheter les lots 2, 6 et 7.

Afin de faciliter la commercialisation, il est proposé de modifier l'aménagement pour les lots 5, 6 et 7 pour proposer des parcelles plus petites et plus accessibles financièrement.

Les nouvelles parcelles sont les suivantes :

5 – surface : 313 m² - prix : 67 295 € TTC

6A – surface : 353 m² - prix : 75 895 € TTC

6B – surface : 409 m² - prix : 87 935 € TTC

7A – surface : 336 m² - prix : 72 240 € TTC

7B – surface : 325 m² - prix : 69 875 € TTC

Cette modification nécessite le dépôt d'un permis d'aménager modificatif permettant la création des nouveaux lots.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment les dispositions relatives au permis d'aménager ;
- Vu les délibérations antérieures relatives à la création du lotissement « Les Noyers » ;
- Considérant l'intérêt de modifier le plan de composition du lotissement afin de faciliter la commercialisation des lots et ainsi limiter les frais financiers de portage de l'opération par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

APPROUVE le dépôt d'un permis d'aménager modificatif visant à créer 2 lots supplémentaires ; ainsi sur cet aménagement, il sera commercialisé 13 lots individuels ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt et à l'instruction du permis d'aménager modificatif ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* 13 JUL. 2026

Le Secrétaire de séance,

Cédric PERRETIER



Le Maire,

Roland DRAVEY



